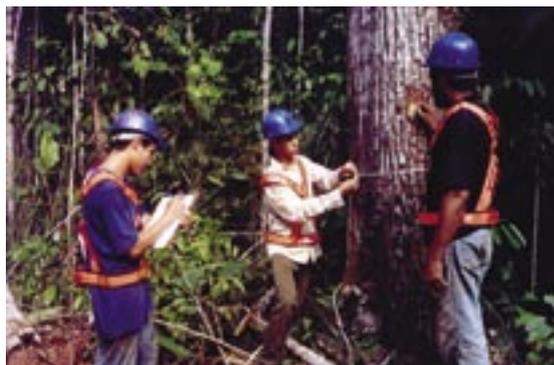


Une enquête de l'OIBT sur le secteur privé a constaté que les opérations d'un certain nombre d'entreprises forestières sont sur la bonne voie de la durabilité. Quelles leçons peut-on en tirer?

Par Ivan Tomaselli et Marco Tuoto

STCP

Curitiba, Brésil



Inventaire: forestiers mesurant et marquant un arbre lors d'un inventaire pré-abattage dans la forêt de Guavirá, dont la gestion est une réussite du secteur privé. Photo: STCP

DANS le cadre du projet OIBT PD 48/99 REV.1 (M,F): Partage d'informations et d'expériences sur les réussites du secteur privé en matière d'aménagement forestier durable, une grande enquête a été menée à travers les pays tropicaux de 2001 à 2003 afin de dégager des exemples de réussites d'entreprises privées dans le domaine de la gestion durable des forêts tropicales. Les résultats de l'enquête et un certain nombre d'études de cas ont été présentés à une conférence tenue à Kuala Lumpur en avril dernier (voir AFT 12/2). Le présent article est un panorama des résultats concernant l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le processus d'enquête

La première étape du projet comportait une enquête sur l'aménagement forestier durable (AFD) menée auprès d'entreprises dans des pays producteurs de l'OIBT. En Amérique latine et aux Caraïbes, des questionnaires ont été envoyés à 852 entreprises, dont 69 ont répondu (Tableau 1), faible proportion compte tenu du travail qui avait été fait pour encourager les réponses.

Peu de réponses

Tableau 1: Réponses au questionnaire par les entreprises contactées dans la région Amérique latine/ Caraïbes

PAYS	Total des entreprises contactées	Nombre de réponses	% par rapport aux réponses obtenues
Brésil	232	40	17
Bolivie	67	7	10
Colombie	101	5	5
Equateur	59	6	10
Guatemala	89	1	1
Guyana	10	1	10
Honduras	52	2	4
Panama	6	2	33
Pérou	156	3	2
Suriname	9	–	0
Trinité-et-Tobago	25	–	0
Venezuela	46	2	4
TOTAL	852	69	–



Abattue: une grume prélevée dans la forêt de Guavirá. Photo: STCP

Les contacts pris ensuite avec un certain nombre de celles qui n'avaient pas répondu ont permis d'élucider plusieurs raisons du faible taux de réponses. Elles comprenaient l'absence, dans l'entreprise, de personnel technique capable de répondre au questionnaire, un manque d'information relative aux questions posées, les soupçons que l'information fournie risquait d'être utilisée à l'encontre de l'entreprise, et—sans doute le plus décourageant—un manque d'intérêt pour le sujet.

Les questionnaires qui ont été retournés étaient d'assez bonne qualité. Près de 80% avaient été presque entièrement remplis, tandis que les 20% restants ne répondaient pas à un certain nombre de questions mais contenaient malgré tout des renseignements utiles. Une analyse des questionnaires a permis de dégager ce qui suit:

- **types d'entreprise:** sur les 69 entreprises, 97% étaient de propriété privée, en majorité des petites et moyennes entreprises; 3% étaient des co-entreprises associant le gouvernement et des entrepreneurs privés. Aucun questionnaire rempli n'a été reçu d'entreprises publiques;
- **gestion forestière:** 94% des entreprises examinées étaient dotées d'un plan de gestion forestière. Cependant, 54% seulement de ces plans étaient conformes aux *Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles* ou aux *Directives sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production*; en fait, 41% des entreprises examinées ignoraient tout de la série des directives de l'OIBT. La majorité (65%) des entreprises appliquaient un système 'sélectif' de gestion forestière, 42% un système de 'shelterwood', 12% opéraient les coupes à blanc et 9% des systèmes 'ad-hoc' (à noter que certaines entreprises ont recours à plusieurs types de système, de sorte que le total dépasse 100%);
- **coupes:** le recours au débusquage par tracteur était le seul système de prélèvement cité. La plupart des entreprises ont répondu qu'elles pratiquaient les techniques à faible impact;
- **conservation de la biodiversité:** des espèces menacées étaient présentes dans les zones forestières de 43% des entreprises examinées. La chasse dans les forêts de production a été interdite par 87% des entreprises, tandis que 70% ont répondu qu'elles réservaient des secteurs de conservation ou de protection;

- **utilisation des produits forestiers non ligneux (PFNL):** 20% seulement des entreprises examinées produisaient des PFNL, principalement des produits médicinaux, des fruits et des noix;
- **services des forêts, loisirs, écotourisme:** la plupart des entreprises examinées (64%) ont fait savoir qu'elles fournissaient certains types de services, y compris ceux de conservation, de protection, d'éducation et de refuge pour la faune. Moins d'importance était accordée aux loisirs et au piégeage du carbone;
- **aspects sociaux:** la plupart des entreprises interrogées prévoyaient quelques soutiens de caractère social pour leurs employés et pour les communautés locales. La plupart des avantages couramment prévus étaient le logement (70% des répondants), suivi par des services de santé (62%), l'eau (49%), l'électricité (43%) et l'éducation (28%);
- **produits dérivés du bois:** plus de la moitié (56%) des entreprises produisaient des sciages, 31% des contreplaqués et 23% des produits de transformation secondaire comme les planchers, les moulures et les meubles;
- **sécurité et respect de la loi:** 81% des entreprises ont répondu qu'elles n'avaient pas été impliquées ces dernières années dans des procès pour infractions aux lois forestières;
- **recherche et développement (R&D):** 51% des entreprises ont dit qu'elles avaient entrepris certaines activités de R&D. La coopération internationale a joué un rôle important de recherche forestière dans la région: en effet, 57% des projets de R&D exécutés par les entreprises qui ont répondu avaient été financés de l'extérieur; et
- **certification:** 9% des entreprises possédaient une forêt certifiée, tandis que 78% ne bénéficiaient d'aucun type de certification. Ce qui est encourageant, c'est que près de 62% des entreprises sans forêt certifiée ont déclaré qu'elles avaient l'intention d'entamer la procédure de certification dans un proche avenir.

Etudes de cas

Dans un deuxième temps, sur la base de l'analyse du premier questionnaire, neuf entreprises ayant mis en place un programme sérieux d'AFD—quatre au Brésil, trois en Bolivie, une en Colombie et une en Equateur—ont été sélectionnées aux fins d'une évaluation plus poussée. A chacune d'elles a été envoyé un second questionnaire qui a été rempli la plupart du temps par les consultants du projet en coopération avec les représentants des entreprises sélectionnées. La troisième

Prêtes à expédier: des portes fabriquées par La Chonta, autre cas de réussite du secteur privé. Photo: STCP



étape a comporté la préparation de quatre études de cas, dont deux sont présentées ici.

La Chonta

La Chonta est une entreprise privée bolivienne. Elle gère 220.000 ha de forêts tropicales, répartis en deux concessions (de terres forestières appartenant au gouvernement) situées dans les districts de Guarayos et Bajo Paragua, dans la région centre occidentale de Bolivie. L'entreprise emploie 350 personnes et son revenu annuel se chiffre à environ 4 millions de \$EU.

Après la promulgation d'une nouvelle loi forestière en 1997, l'entreprise, dont les opérations forestières avaient été jusque-là de caractère 'traditionnel', a décidé d'adopter une nouvelle approche et a commencé à gérer les concessions de manière durable. Aujourd'hui, les deux concessions de la Chonta sont certifiées sous l'égide du Forest Stewardship Council (FSC).

Pour améliorer les pratiques forestières et adopter l'AFD, La Chonta a dû augmenter le nombre d'espèces d'arbres prélevées et, par conséquent, a été en mesure de récolter des volumes plus élevés par unité de superficie. Dans le passé, les opérations de l'entreprise étaient fondées sur un petit nombre d'espèces de valeur, l'acajou et le cedro, et les prélèvements se situaient normalement à moins de 1 m³/ha; ces espèces sont maintenant rares dans les concessions. A l'heure actuelle, en comptant les nouvelles espèces ou espèces dites 'moins connues' (EMC), l'entreprise récolte entre 3 et 8 m³/ha, volume encore relativement faible comparé à celui des opérations dans d'autres pays de la région.

La Chonta possède deux scieries, toutes deux situées à proximité de ses concessions (La Chonta et Lago Rey). Une partie de la production est commercialisée à l'état brut, tandis que les meilleures catégories sont transformées en produits à valeur ajoutée. La capacité de l'installation d'usinage est de quelque 2.000 m³/an de produits finis (portes, moulures et planchers) et produit annuellement 20.000 portes environ. La filière de responsabilité est également certifiée par le FSC.

Les activités de la transformation du bois ont été fortement touchées lorsque l'AFD a été adopté, notamment à cause de l'augmentation du volume des nouvelles espèces, dont les caractéristiques de transformation étaient en grande partie inconnues. Plusieurs mesures ont dû être prises en vue d'améliorer le rendement à l'usine, parmi lesquelles plusieurs investissements pour mettre au point de nouveaux procédés et produits ainsi que des investissements en matériel de transformation.

L'augmentation du volume prélevé réduit les coûts de la récolte (du volume par unité), mais elle donne lieu à un autre problème: bon nombre des nouvelles espèces de bois récoltées ne sont pas connues sur le marché international et, lorsqu'elles sont acceptées, elles sont de faible valeur marchande. La Chonta devra donc faire face à des périodes difficiles, étant donné que dans beaucoup de cas, vu notamment la difficulté logistique des transports en Bolivie, pays sans littoral, les coûts de production représentent un facteur très limitatif pour des bois sans tradition sur le marché. Le marché intérieur pourrait en principe offrir une solution mais ce marché est extrêmement restreint.



Route aménagée pour l'exploitation de la concession de La Chonta.
Photo: STCP



En route vers la scierie: un train de remorques à destination de la scierie de Guavirá. Photo: STCP

L'expérience de La Chonta donne à penser qu'il est fondamental d'introduire les EMC lorsque l'on adopte l'AFD. La transformation de ces espèces exige un élargissement de l'échelle de production (à commencer dès la forêt) et l'adoption de meilleures techniques de transformation afin de réduire les coûts de production et relever la valeur des produits.

Beaucoup d'EMC ont une valeur marchande inférieure, bien au-dessous de celle des espèces de bois traditionnelles et très peu susceptible d'augmenter, du moins au début et pour quelque temps encore. Ainsi, sans réduction des coûts et valeur ajoutée, il est difficile de rentabiliser les opérations, ce qui est nécessaire pour améliorer les pratiques forestières.

L'expérience de La Chonta montre également qu'une bonne politique et un bon cadre juridique, en ce qui concerne notamment le respect des lois, jouent un rôle important dans la promotion de l'AFD. Toutefois, le secteur privé bolivien a fini par payer la totalité des coûts de l'adoption de l'AFD, puisque le gouvernement n'a aucun instrument économique ou autre mécanisme qui puisse prendre en charge ces coûts. L'entreprise espérait que le marché permettrait de compenser les coûts additionnels, mais apparemment le bois issu d'une production durable, même si elle est certifiée, ne peut se vendre au prix fort.

La complexité croissante du cadre juridique relatif aux forêts et le chevauchement de plus en plus fréquent des règlements résultant du processus de décentralisation en cours font continuellement monter les coûts des opérations. Cet état de choses pousse à des infractions aux procédures formelles et à la corruption, notamment s'il y a également des faiblesses dans l'application des lois

L'évolution vers l'AFD exige plus que de la bonne volonté. De nouveaux investissements dans l'ensemble de la chaîne des valeurs sont nécessaires. C'est ce qui a énormément freiné les opérations de La Chonta car, en Bolivie, les sources financières pour des investissements directs dans l'industrie du bois sont extrêmement limitées et, si elles sont disponibles, leurs coûts sont prohibitifs.

Guavirá

Guavirá Industrial e Agroflorestal Ltda. est une entreprise brésilienne privée. Ses opérations sont totalement intégrées, des abattages et des récoltes à la fabrication (transformation primaire et secondaire) et à la commercialisation. L'entreprise emploie environ 250 personnes et son chiffre d'affaires annuel se monte à environ 7 millions de dollars EU.

Guavirá possède à peu près 80.000 ha de terres situées dans l'Etat du Mato Grosso. Sur ce total, 58.000 ha sont couverts de forêts tropicales naturelles gérées à des fins de production. Le plan d'AFD établi par Guavirá a été considéré par les autorités de l'Etat, ainsi que par l'agence forestière nationale (IBAMA), comme un modèle à suivre. Bien que l'entreprise puisse acquérir des grumes sur le marché local, toutes les fournitures de bois proviennent actuellement de ses propres terres forestières.

Les terres forestières que possède Guavirá sont tout à fait atypiques, avec une densité beaucoup plus élevée d'une seule essence commercialisable, le cedrinho (*Erisma uncinatum*), que dans d'autres parties de l'Amazonie; celle-ci représente environ 50% de tous les prélèvements de bois, le volume récoltable se situant entre 10 et 15 m³/ha (selon l'emplacement). Cette concentration élevée d'une seule espèce de valeur est un avantage compétitif important pour Guavirá et, en fait, est sans doute le plus important facteur assurant sa rentabilité.

Un autre avantage résulte de la capacité de l'entreprise de procéder aux abattages et aux opérations de transport pendant toute l'année, à la différence de la plupart des opérations ailleurs en Amazonie où les activités sont interrompues par la saison des pluies et, par conséquent, ne peuvent se dérouler pendant plus de 6 à 8 mois de l'année. Guavirá est en mesure de procéder à ses travaux d'exploitation toute l'année grâce à la nature des sols et à l'excellente qualité des routes construites par l'entreprise. Le matériel utilisé comprend essentiellement un débusqueur, un chargeur avant et cinq camions de 70 tonnes, ce qui est suffisant pour fournir 85.000 m³ à la scierie chaque année.

Guavirá a également modernisé ses installations de transformation en vue de renforcer son avantage compétitif grâce à une plus grande productivité, en réduisant les pertes de bois et en améliorant la qualité des produits. Cette modernisation a consisté à construire une nouvelle scierie d'une capacité de production de 60 000 m³/an de sciages pour remplacer les trois plus petites scieries existantes, ainsi qu'une installation moderne de transformation secondaire pour valoriser les sciages et améliorer les rendements matière, et une centrale électrique utilisant les déchets de bois.

Le total de l'investissement s'est élevé à quelque 12 millions de \$EU, dont la moitié environ provenait de la Banque nationale de développement économique et social (BNDES)—premier financement accordé par la BNDES à une industrie prélevant et transformant le bois des forêts tropicales naturelles dans la région amazonienne. Ces investissements ont été d'une importance capitale car ils ont permis à l'entreprise de capter une part du marché international; avant la mise en service de la nouvelle scierie, la totalité de la production était vendue sur le marché intérieur, principalement comme matériau de construction.

Actuellement, Guavirá produit 45.000 m³/an de sciages tropicaux. Les qualités supérieures (environ 10.000 m³/an) sont transformées en produits à valeur ajoutée tels que moulures, revêtements de sol d'extérieur, éléments de meubles, qui sont vendus principalement sur le marché international. Grâce à cette stratégie de valorisation d'une part importante de la production et du commerce sur le



Valorisation: les grumes prélevées dans la forêt de Guavirá sont sciées dans la scierie à gauche et le bois scié est ensuite transformé dans l'installation de droite. Photo: STCP

marché international, la moyenne des prix de vente obtenus par Guavirá a plus que doublé ces trois dernières années, et la rentabilité a également augmenté.

En dépit de son succès, des problèmes subsistent quant à la durabilité économique à long terme des affaires de Guavirá. La complexité croissante du cadre juridique relatif aux forêts et le chevauchement de plus en plus fréquent des règlements résultant du processus de décentralisation en cours font continuellement monter les coûts des opérations. Cet état de choses pousse à des infractions aux procédures formelles et à la corruption, notamment s'il y a également des faiblesses dans l'application des lois. Il y a de sérieux doutes en particulier quant à savoir jusqu'à quel point le gouvernement pourra efficacement à l'avenir faire respecter la loi relative aux droits de propriété. De plus, d'autres types d'occupation des sols dans cette région—notamment la culture du soja—s'avèrent plus rentables que la gestion durable des forêts.

Parmi les grands problèmes

Il n'y a aucun doute que le secteur privé est le principal investisseur dans l'AFD dans la région d'Amérique latine/Caraïbes. Bien que les gouvernements et le secteur privé se soient accordés sur une série de normes pour la mise en œuvre de l'AFD, il semble que la plupart des gouvernements aient sous-estimé le besoin de moyens financiers nouveaux et additionnels, laissant au secteur privé le soin de passer à l'action. En outre, le secteur privé est censé participer aux dépenses croissantes des gouvernements résultant de règlements excessifs et de l'élargissement des administrations, si bien qu'il finit par payer deux fois pour le mal qu'il se donne. Le secteur privé n'étant pas souvent disposé à payer intégralement la facture (ou n'en ayant pas les moyens), il en résulte non seulement des pénuries de fonds pour mettre en œuvre l'AFD, mais aussi la croissance du secteur non structuré (exploitation forestière illégale).

Néanmoins, cette enquête a montré qu'un nombre non négligeable d'exploitants forestiers font de leur mieux pour réaliser l'AFD. Les superficies forestières sous régimes d'AFD sont relativement petites, et peu d'indications laissent entrevoir une nette expansion des forêts 'rationnellement aménagées' dans un proche avenir. Pour que cela se produise, il faudra éliminer un certain nombre d'obstacles auxquels se heurtent les entreprises attachées à la poursuite de l'AFD.

Droits de propriété

En ce qui concerne les forêts, l'absence de droits de propriété bien définis a été un obstacle qui a considérablement gêné l'apport d'investissements dans le secteur forestier (et, par conséquent, en faveur de l'AFD) dans la région. Dans la plupart des pays de la région d'Amérique latine/Caraïbes (en particulier en Bolivie, au Guyana, au Pérou et au Suriname), la résolution des conflits sur les droits de jouissance des terres et l'application de lois sur les droits de propriété sont des conditions préalables à remplir pour réaliser l'AFD.

Incitations et financement

Dans certains pays de la région, le niveau des incitations et la disponibilité de fonds pour la création de forêts artificielles sont déjà adéquats. En revanche, il

n'existe dans la région aucune incitation ni aucun mécanisme de financement pour la gestion des forêts naturelles. La solution à ce problème n'est pas simple, mais le principe fondamental est clair: les gouvernements et les autres acteurs doivent créer un climat favorable aux investissements nécessaires pour améliorer les performances et la compétitivité du secteur forestier sur les marchés (en particulier le marché international). En définitive, le marché sera la source principale de fonds pour le financement de l'AFD.

Des incitations devraient également être imaginées pour catalyser l'adoption de l'AFD et répandre son application, mais d'autres conditions doivent également être réunies pour que ce processus soit soutenu. Par exemple, des règlements appropriés, stables et transparents, la stabilité économique et politique, et l'accès garanti aux ressources forestières et aux marchés (y compris le marché international).

Rentabilité

Le secteur privé recherche des bénéfices, mais l'AFD n'est souvent pas aussi attrayant que tant d'autres investissements intéressants: il y a des façons généralement plus faciles et plus sûres de dégager des revenus comparables (ou plus substantiels), que ce soit dans le secteur forestier ou ailleurs. Ainsi, l'effort principal au niveau des politiques devrait consister à rendre la foresterie non durable moins profitable et l'AFD plus rémunérateur.

En ce qui concerne les forêts, l'absence de droits de propriété bien définis a été un obstacle qui a considérablement gêné l'apport d'investissements dans le secteur forestier (et, par conséquent, en faveur de l'AFD) dans la région

Mais rendre l'AFD plus attrayant que la gestion forestière non durable ne suffit pas en soi. Le secteur du bois n'est pas le seul dans le monde, et l'investissement s'acheminera vers d'autres secteurs s'ils offrent une rémunération plus intéressante et/ou plus sûre, ce qui entraînera en définitive davantage de défrichement des forêts—pour faire place à l'agriculture et à d'autres utilisations des terres.